

1504 (12 AVRIL).

Fut par mess^{rs} sires Denis Anjorant et Charles le Coq, généraux des monn^{es}, porté en la court de parlement certaines lettres patentes envoyées par le Roy, datées du 23^e jour de mars derrenier passé avant Pasques, pour icelles faire publier; lesquelles furent mises de l'ordonnance de la court de parlement au greffe d'icelle court pour icelles faire publier.

(A. N. Reg. Z, 1^o, 7.)